

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune du MONT-SAINT-MICHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le douze septembre deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'Estouteville, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. GALTON Yan, M. RIDEL François, Mme ROUX Nelly, M Guichard Hervé, M NOLLEAU Philippe

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. GIRON Rémi,

Secrétaire de séance : *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : M. Philippe NOLLEAU

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Quorum : 4

Convocation : 10/09/2023

Affichage : 10/09/2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

◆ **Décision prise par le Maire au titre de sa délégation du conseil municipal**

◆ **Finance** :

- Modification régie d'avances
- Modification régie de recettes (sanitaires conciergerie)
- Budget : Compte financier unique
- Budget : Décision modificative budgétaire N°1

◆ **Ressources humaines** :

- Mise à jour réglementaire Autorisation spéciale d'absence
- Régime indemnitaire : prime de pouvoir d'achat

◆ **Administration générale** :

- Adresse : nomination des voies et rues (suite)
- Jumelage : demande de jumelage avec la ville de Reichnaud

◆ **Patrimoine** :

- Chemins de Compostelle : Approbation du Plan de gestion national
- Création d'un second gîte communal
- Aménagement des arcades de la Truie qui file
- Parcelle à Moidrey : Convention d'occupation

◆ **Questions diverses**

01/2023 - Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise au titre des délégations fondées sur l'article L.2121-22 du CGCT.

42/2023 – Finance : modification de la régie d'avances

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

43/2023 – Finance : modification de la régie de recettes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

44/2023 – Budget : Compte Financier Unique

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

45/2023 – Budget : Décision modificative budgétaire n°1

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

46/2023 – Ressources humaines : Mise à jour réglementaires des autorisations spéciales d'absences

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

47/2023 – Ressources humaines : Prime de pouvoir d'achat

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

48/2023 – Administration générale : Adressage - Suite de la nomination des voies et rues

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

49/2023 – Patrimoine : Chemins de Compostelle – Approbation du plan de gestion national

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

50/2023 – Patrimoine : Création d'un second gîte communal

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

51/2023 – Patrimoine : Aménagement des arcades de la Truie qui file

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

52/2023 – Patrimoine : Convention d'occupation de la parcelle à Moidrey

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ